

Libellé(s)



Aucun libellé renseigné

Localisation

Adresse principale : Avenue de l'Abbaye 19 (devant), ANTHISNES (Anthisnes)

Inscription

Bien inscrit comme : Monument

Notice

N° 19 (devant). Borne-frontière placée récemment devant l'Avouerie et constituant une des six bornes posées en 1768 pour délimiter la frontière entre les Principautés de Liège et de Stavelot. Le prince-évêque Louis d'Oultremont céda à cette date par un contrat d'échange, les seigneuries de Vien et d'Anthisnes à Jacques de Hubin, prince-abbé de Stavelot dont les terres étaient voisines.

Pierre calcaire de section carrée, à terminaison pyramidale galbée, portant sur trois faces des inscriptions gravées : «LG» et l'emblème du perron d'une part, «STAVELOT» d'autre part, et enfin «1768» (fig. 58). N.R.

Le baron J. CHESTRET de MANEFFE, op. cit., p. 11.

Cartographie

Cartographie



[Webgis](#)

Informations cadastrales

Anthisnes :

- Section C
 - Parcelle 473 F /4

Détails complémentaires de la fiche

Prospection

Prospection effectuée en 1992

Publication papier

Tome : IPM - 16/1 (1992)

Page(s) :

- [IPM - 16/1 - Page 101](#)
- [IPM - 16/1 - Page 102](#)

Les imquettes de ce tome sont accessibles via ce lien : [Imquettes](#)

Code de la fiche

61079-INV-0001-01